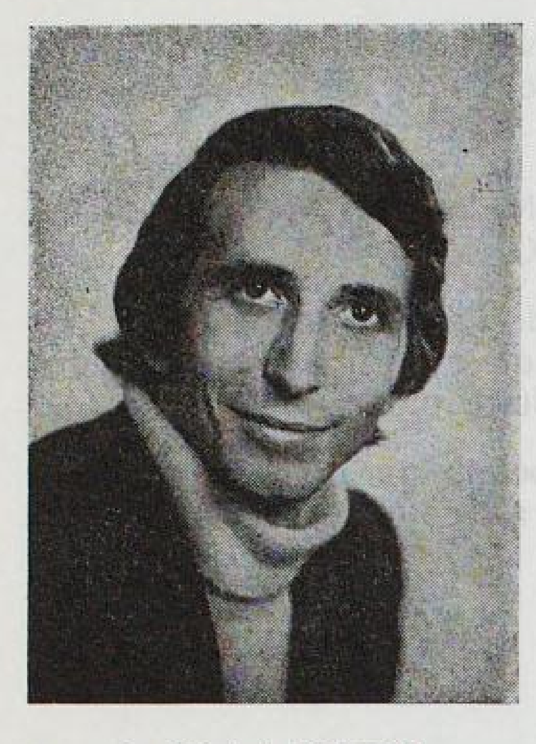


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Deuxième Circonscription

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MARS 1973



MICHEL DEBOUT

CANDIDAT SOUTENU PAR LE PARTI SOCIALISTE

Dr Michel DEBOUT
médecin mutualiste
né à Thonon le 10/7/1945

et son suppléant

LOUIS GIROD

Louis GIROD
conseiller municipal d'Evian
Directeur d'école honoraire

ELECTEURS, ELECTRICES,

La croissance industrielle française dont on nous prédit qu'elle fera de notre pays la première puissance économique européenne (mais au profit de qui ?), n'a pas empêché le développement d'une crise profonde qui a connu l'un de ses temps forts en mai 1968 et qui se poursuit aujourd'hui. Dans les usines et dans les campagnes, les grèves sont de plus en plus « dures », tant par leur forme que par les revendications des travailleurs dépassant largement le quantitatif et posant le problème de la qualité du travail. Les agriculteurs, premiers producteurs, ne bénéficient pas des richesses qu'ils cultivent. Les artisans et les commerçants sont les victimes de plus en plus combatives de la politique des grands monopoles de distribution. Tous les Français refusent avec une conscience accrue le système qui livre leur justice, leur santé, leur enseignement, leur habitat aux seuls profits capitalistes.

Face à cette situation inacceptable, le Parti Socialiste s'engage pour la prochaine législature à développer une politique résolument nouvelle de démocratie.

Cette politique répond à l'aspiration profonde de toutes les victimes du gouvernement réactionnaire et n'a de sens et de possibilité que par le soutien populaire qui la fonde.

Elle s'est concrétisée dans le Programme Commun de la gauche que le Gouvernement d'union s'engage à appliquer.

Ce programme ne saurait être le point final des luttes des travailleurs et des aspirations des Français. Mais les attaques violentes de la réaction dont il est l'objet et l'adhésion populaire qu'il suscite en signifient l'étendue. Son but est de changer le cadre de vie. C'est dans ce cadre politique nouveau de démocratie que les actions des travailleurs, agriculteurs, artisans, commerçants, femmes et jeunes, permettront à leur tour de changer la vie.

Démocratie politique :

L'ASSEMBLEE NATIONALE, à nouveau responsable de son ordre du jour, retrouvera son rôle législatif à part entière. Elle contrôlera l'Exécutif avec lequel elle sera liée par le Contrat de législature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ne bénéficiera plus des pleins pouvoirs par l'abrogation de l'article 16 de la Constitution.

LE SCRUTIN PROPORTIONNEL assurant une représentativité équitable des différentes formations politiques sera rétabli.

L'autonomie des communes et des départements sera reconnue ; l'Etat n'exerçant qu'un contrôle a posteriori de leur gestion.

Mise en place d'assemblées régionales élues ne cherchant nullement à reproduire le pouvoir parisien mais à développer un rapport nouveau entre les centres de décision et les citoyens concernés. **Le découpage proposé aujourd'hui ; Rhône-Alpes, contraire à cet objectif ne saurait être retenu.** Les régions seront définies démocratiquement après avis de tous les intéressés.

Démocratie économique :

INDUSTRIE : les secteurs clés de l'économie bancaire, sidérurgique, chimique, qui asservissent la production des travailleurs aux seules lois du profit capitaliste seront nationalisés. Ces nationalisations ne sont pas synonymes d'étatisation : les entreprises publiques seront gérées par un Comité d'Administration démocratiquement élu, maître de ses propres objectifs, contrôlé a posteriori par l'Etat avec lequel il contribuera à l'élaboration du Plan.

Ces nationalisations n'ont de sens que dans la mesure où le statut des travailleurs — et il en ira de même pour le secteur privé — est également remis en cause : pas de licenciement sans reclassement équivalent ; le pouvoir des comités d'entreprise sera largement développé ; établissement d'une grille unique des salaires ; contrôle des conditions de travail ; droit à l'information de tous les travailleurs de l'entreprise. L'ACTION ET LA REFLEXION DES TRAVAILLEURS SE DEVELOPPANT AINSI DANS UN CADRE NOUVEAU PERMETTRONT D'ELABORER LES PERSPECTIVES DE L'AUTOGESTION.

AGRICULTURE : le Programme Commun par le développement et la modernisation de l'agriculture, par la planification, par la disparition de la spéculation foncière, par la coopération et une nouvelle politique sociale, veut donner aux agriculteurs les moyens de vivre mieux et de produire plus.

ARTISANAT ET COMMERCE : par une meilleure et plus juste politique fiscale et sociale, par une action contre l'emprise des monopoles, artisans et commerçants retrouveront leur place au sein des communautés locales.

Démocratie sociale :

LE TRAVAIL : le droit à la retraite à 55 ans pour les femmes, à 60 ans pour les hommes, sera établi. Le S.M.I.C. à 1.000 francs immédiatement instauré. Le chômage sera réduit par la politique du plein emploi ; Tous les chômeurs seront indemnisés ; une caisse pour les travailleurs frontaliers sera organisée. Les travailleurs immigrés bénéficieront des mêmes avantages que les autres travailleurs.

LA JUSTICE ne sera plus une justice de classe et la police cessera d'être détournée vers la seule fonction répressive.

Les libertés individuelles seront respectées par l'instauration de l'Habeas corpus, la suppression de la garde à vue ; l'exception de la détention préventive ; la loi anti-casseurs sera abrogée ; le régime pénitentiaire devra être totalement repensé ; la peine de mort sera abolie.

LE SYSTEME FISCAL par l'établissement d'un impôt réellement progressif, par la suppression de l'avoir fiscal et par l'impôt sur le capital fera disparaître les privilèges des possesseurs des gros revenus et établira une justice fiscale.

LA SANTE : les soins cesseront d'être une source de profit ; l'industrie pharmaceutique sera nationalisée ainsi que les cliniques privées qui seront gérées par le secteur public. Ce sont là les premières mesures d'une politique de santé qui devra redéfinir la fonction sociale de ce secteur. et les rapports entre les différents membres de l'équipe soignante.

LE LOGEMENT qui devra être un droit reconnu à tous, ne sera plus soumis aux lois scandaleuses des spéculateurs ; la municipalisation des terrains à bâtir, des expériences pilotes en matière de construction y contribueront.

LES FEMMES verront leur égalité politique, économique et juridique effectivement reconnue ; le droit à la maternité libre sera instauré : par une aide véritable à celles qui désirent des enfants (crèches, horaires de travail, allocations familiales) ; par une information contraceptive réelle et la liberté d'avortement.

L'EDUCATION NATIONALE deviendra un service public et laïque géré démocratiquement donnant autant que possible des chances égales à tous par l'éducation initiale et la formation permanente .

LA PRESSE : l'O.R.T.F. ne sera plus la première officine de propagande gouvernementale ; un Conseil d'Administration indépendant du Gouvernement et un nouveau statut des producteurs, réalisateurs et journalistes en feront un service public.

Les Nouvelles Messageries de Presse seront soustraites à l'emprise du groupe HACHETTE qui détient le monopole de la diffusion de la pensée écrite. Toute publication de caractère raciste ou anti-sémite sera interdite ou sanctionnée.

LE DROIT DE VOTE à 18 ans et le droit au métier pour tous les jeunes.

UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE de paix et de soutien à tous les peuples opprimés sera l'axe de la diplomatie nouvelle.

Paix par la suppression de la force de frappe, la réduction à six mois du service national ; droit à l'objection de conscience, la nationalisation de Dassault, l'encouragement au désarmement général. Soutien aux peuples victimes de l'impérialisme : vietnamien et palestinien notamment, dans leur lutte pour faire valoir leur droit .

RECONNAISSANCE aux populations des D.O.M. et des T.O.M. du droit à l'autodétermination.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL NE SUFFIRA PAS A DEVELOPPER CETTE POLITIQUE, IL FAUDRA LE SOUTIEN POPULAIRE CONSTANT ET VIGILANT APRES LES ELECTIONS. IL LE FAUDRA AUSSI POUR QUE CE PROGRAMME DEPASSANT UN CATALOGUE DE REFORMES DEVIENNE UN VERITABLE INSTRUMENT POUR LE SOCIALISME.

Impr. du Chablais, Thonon